



#COMPTE-RENDU

RÉUNION MINISTÉRIELLE JEUX OLYMPIQUES : VERS UN NOUVEAU CONFINEMENT AUX FINANCES ?

#INTERVENTION DE LA CGT

Bonjour à toutes et tous,

J'aurais pu vous souhaiter une bonne année 2024, puisqu'on est encore tout juste dans les temps, mais je ne le ferai pas, pas après le discours de politique générale du premier ministre Attal hier. Dans un texte où il a été question jusqu'à l'écoeurement de « réarmement », nous avons bien perçu à qui ce gouvernement avait décidé de faire la guerre : aux plus modestes d'entre nos concitoyen-ne-s, aux migrant-e-s, aux femmes, aux services publics et à celles et ceux qui les servent et même à l'environnement. Cette année et sans doute les suivantes seront tout sauf de bonnes années, si cette politique de fuite en avant du capital est réellement mise en œuvre.

Sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui :

Tout d'abord une petite remarque de forme. C'est un peu lassant, mais nous allons nous répéter : vous faites tout votre possible pour continuer à dégrader la qualité du dialogue social. Le seul avantage de l'audio, c'est de ne pas vous voir hausser les sourcils ou soupirer quand je dis cela. Mais ce sujet des JOP est un sujet sensible comme nous avons pu vous en faire part lors des précédents CSAM. Les solutions que vous proposez ne recueillent pas toutes l'assentiment de nos fédérations. Cela aurait donc mérité une discussion dans de meilleures conditions que celles d'une audio – en visio a minima donc –, dont nous soulignons depuis leur mise en place dès le début de la pandémie de Covid leur inadap-tation à un échange constructif et de qualité entre nous.

Sur le fond, nous nous félicitons que ce dossier avance enfin à moins de 6 mois de l'échéance. Nous sommes partis de pratiquement pas grand-chose lors du CSAM du 17 octobre dernier à un projet de note ministérielle que nos fédérations appelaient de leurs vœux. On peut donc relever ce progrès, même s'il y a encore beaucoup de trous à boucher comme vous l'avez dit.

Il y a bien évidemment encore quelques points qui ont besoin d'être précisés ou améliorés.

C'est le cas notamment de **la prime exceptionnelle** mise en place dans l'ensemble des départements ministériels. Vous comprendrez aisément que pour la CGT, nous ne saurions accepter que les collègues de notre ministère mobilisés sur ces JOP puissent être traités différemment d'autres fonctionnaires dans d'autres ministères.

Il faut donc fixer très rapidement le montant et le barème de distribution de cette prime. Nous devons avoir un alignement sur les montants pratiqués dans les autres ministères comme à l'Intérieur. Le principe est que la mobilisation des personnels ne leur coûte rien.

Sur la question du logement, nous sommes satisfaits de l'engagement de la prise en charge par l'administration, qu'il s'agisse de trouver un logement ou d'en acquitter le « loyer ».

Comme nous vous l'avons déjà dit lors des CSAM, nous restons par contre vigilants sur les conditions d'accueil qui vont être déployées pour les personnels qui vont arriver – notamment en région parisienne – pour une primo-affectation ou celles et ceux qui bénéficieront d'une mutation pour la rentrée scolaire de 2024. Il serait dommageable que ces collègues se retrouvent lésé-e-s dans l'accès aux logements sociaux.

Un autre point de vigilance accrue pour la CGT est la mise en œuvre d'un renforcement du télétravail entre le 1er juillet et le 9 septembre. Il faut s'assurer que les personnels faisant le choix de cette possibilité aient tout à la fois le matériel et les locaux pour l'exercer. Ce qui pose évidemment la question de la situation de nos collègues en situation de handicap, mais qui doit également nous interroger sur celles et ceux qui ont des logements trop exigus, ce qui est souvent le cas dans les grandes agglomérations.

Et au-delà de la taille des logements, il y a aussi la question de la qualité environnementale de ceux-ci, avec le problème des passoires thermiques dans une période où le risque caniculaire sera élevé.

Pour répondre à ces écueils, il y a plusieurs possibilités pour la CGT :

>>> offrir l'accès à des tiers lieux ministériels qui seraient moins impactés par les épreuves des JOP et qui se trouveraient à proximité des lieux de résidence des agents ;

>>> octroyer des autorisations spéciales d'absence.

Cette dernière hypothèse ne figure pas dans le projet de note ministérielle et c'est regrettable, alors même que nous avons demandé que cette option soit retenue pour certaines situations particulières.

Pour la CGT, il n'est pas concevable que nos collègues travaillent ou télé-travaillent dans des conditions dégradées et il n'est pas plus concevable que les chefs de service imposent aux personnels la pose contrainte de congés dans cette période. Et nous tenons à ce que cette possibilité soit inscrite dans la note, pour inciter les responsables locaux de nos administrations à y avoir recours, quand cela sera nécessaire pour des situations particulières et exceptionnelles.

Autre point d'attention : nous constatons, comme souvent, que le secrétariat général de Bercy est très préoccupé par la situation de... Bercy ! Nous ne nions pas qu'il y aura une situation particulière pour les services situés dans le périmètre du Grand Bercy (Bercy, Chevaleret, Austerlitz, Atrium et Vincent Aurio), mais un grand nombre de services sur toute l'Ile de France et en province vont être impactés par la tenue des JOP, y compris dans les métropoles régionales comme Saint Etienne où le stade de foot accueillera quelques matchs et où les services douaniers (brigade et bureau) sont implantés à proximité du stade Geoffroy Guichard et au pied de la rocade qui le dessert.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que les dispositions prévues en matière de déplacement en Ile de France ne peuvent pas être exactement identiques à celles de toutes les villes accueillant des épreuves de ces JOP, car les réseaux de transport en commun ne sont pas tous aussi denses que dans l'agglomération parisienne.

Pour le report des jours de congés et l'alimentation élargie du CET, nous prenons bonne note de ces dispositions interministérielles. Peut-être aurait-il été nécessaire de porter exceptionnellement le volume global de jours épargnés sur le CET à 80 jours pour permettre à celles et ceux fortement mobilisés pour les JOP et déjà au maximum de leur CET de basculer le maximum de 20 jours.

Il faudra aussi bien s'assurer que les situations particulières des personnels soient bien prises en compte par les hiérarchies locales pour l'octroi de congés.

Dernier point concernant cette note : l'action sociale.

Outre la question du logement précédemment évoquée, cette partie quer un peu de consistance. La question de l'accès aux colonies de vacances et aux solutions de garde d'enfants font toujours partie des inquiétudes des personnels mobilisés pour ces JOP. Et nous savons – notamment à travers les courriers transmis par le ministre de l'Intérieur à ses agent·e·s – que nous ne serons pas le seul ministère à être en quête de ces solutions.

Vous le constatez, il y a encore de nombreux points d'amélioration dans cette note ministérielle organisant le fonctionnement de nos services pendant la période des JOP.

La CGT sera très attentive à l'évolution de ce texte et à la déclinaison qui en sera faite administration par administration.

Notre fédération a pris la décision de procéder au dépôt d'un préavis de grève pour toute la période de mobilisation estivale autour des JOP, du 1er juillet au 8 septembre.

Outre les désaccords qui pourraient subsister après la finalisation de cette note, ce préavis permettra aussi de protéger nos collègues qui pourraient constater des errements locaux et décideraient par voie de conséquence d'engager par la lutte la résolution de ces conflits.

INFORMATIONS DU SG BERCY

Le ministère précise que la circulaire n'est pas finalisée pour nous permettre de la compléter sans se substituer au dialogue directionnel et local.

Le ministère a fait le choix de considérer la période du 1er juillet au 9 septembre qui comportera des sujétions variables en fonction des lieux et des jours.

Des territoires seront différemment impactés au niveau national et intégrés au périmètre de la note. C'est au niveau local de déterminer qui est concerné.

Les services devront s'adapter en fonction des réalités locales. Les directions sont appelées à faire remonter leur plan de congés en amont avec une date limite courant mars.

L'afflux de visiteurs va entraîner une surcharge des transports en commun concomitante avec des périmètres où les véhicules seront interdits.

Les sites du « grand Bercy » sont particulièrement concernés avec une contrainte totale, y compris piétonne, aux alentours du 22 au 26 juillet. La carte définitive des zones impactées n'est pas encore finalisée par la préfecture.

Il ne s'agit pas de rendre obligatoire la prise de congés, mais en période estivale le nombre d'agents en congés est naturellement important. Le télétravail doit également être mobilisé.

Le but est de réussir la continuité de service tout en s'adaptant et en facilitant la vie des agents.

Les agents particulièrement mobilisés recevront une majoration de revenu dont le montant n'est pas encore arbitrée. Le ministère a fait remonter à Matignon les montants annoncés par le ministre de l'Intérieur qui vont au-delà de ceux prévus par la circulaire interministérielle.

L'action sociale ministérielle sera également mobilisée : EPAF a budgété 500 colons supplémentaires. Tous les enfants souhaitant partir partiront.

La DGFIIP va décliner la note ministérielle, il y aura donc une incitation au télétravail, mais sans prise de congés forcée. L'accueil sera maintenu sous différentes modalités.

A la DGDDI le dédouanement se fera avec une application dédiée, des renforts rejoindront la région parisienne et les points de passage frontaliers (PPF) particuliers.

La DGCCRF va identifier les agents indispensables et élaborer un plan de présence.

L'INSEE va inciter au télétravail (en plus des congés habituels) pour libérer les transports.

#INTERVENTIONS ET QUESTIONS DE LA CGT

La CGT souligne d'abord que l'annulation du GT JOP douanier, qui était initialement prévu le 1er février (soit le lendemain de cette réunion), doit être liée au « haut niveau de préparation depuis 2 ans » que le DG adjoint douanier a mentionné lors de son intervention. En réalité beaucoup de questions n'ont pas été traitées.

Pour les personnels non indispensables à l'organisation des JO, la CGT souligne que la vision du télétravail est variable en fonction des chefs de services et qu'il faudra faire appliquer la circulaire.

Pour les personnels indispensables, si les « renforts » douaniers ne servent qu'à combler les manques sans dépasser l'effectif de référence, on ne sera pas au niveau. L'engagement qui avait été pris par la direction générale lors du dernier GT JO de la DGDDI n'a pas été tenu : ainsi le discours du DGA est passé de « combler les effectifs de référence de manière pérenne avec les sorties d'école de catégorie B et de manière provisoire avec les sorties d'école de catégorie C » + des renforts Paris spéciaux, qui seraient donc en effet

de vrais renforts ; à « renforcer les effectifs réels », ce qui ne revient pas du tout au même. Alors que les agents des douanes d'IDF sont les plus impactés par l'événement puisque mobilisés à 100 % pour les JO comme pour les Jeux Paralympiques, il est incompréhensible que le sous-effectif de départ (lié au défaut d'attractivité de la zone pour la cherté de la vie) devienne la ligne de base. De plus, si les effectifs de référence étaient mis à niveau, il ne serait pas nécessaire d'abonder par des Paris spéciaux qui pourraient être redéployés ailleurs, y compris en province sur les PPF. Et le problème du logement ne se poserait plus de la même manière.

Concernant la gratuité des transports pendant la période JO pour les agents indispensables (ceux déjà en poste en IDF comme les renforts), il semble que la DGDDI n'a pas pris contact avec Ile de France Mobilité contrairement aux autres administrations et il est peut-être déjà trop tard. Si les renforts pour Roissy logent à Paris, comment vont-ils se rendre sur leur lieu de travail ? Auront-ils accès aux voies réservées prévues sur les autoroutes ?

Les services des opérations commerciales seront-ils d'astreintes ou non ?

La DIRCOFI Ile de France se situe sur l'accès des officiels au Stade de France, qu'est-il prévu ?

Si des collègues ne sont pas abonnés aux transports en commun, le surcoût lié au doublement des tarifs sera-t-il pris en compte ?

Quel sera l'impact sur les congés bonifiés des collègues réquisitionnés ?

Quel sera l'impact sur les prélèvements analysés par le Service Commun des Laboratoires ?

LES RÉPONSES DU SG BERCY

Le ministère précise que le sujet du site de la DIRCOFI IDF est pris en compte par la préfecture.

Le déplafonnement du CET s'applique à tout le monde, par contre le déplafonnement de l'indemnité télétravail est un sujet interministériel.

Une première partie de la circulaire ministérielle sur l'organisation sera diffusée rapidement.

Des renforts douaniers sont prévus y compris pour les services d'opérations commerciales.

La demande d'accès des véhicules douaniers sur les voies prioritaires est en cours.

Les effectifs réels des unités douanières seront renforcés, la scolarité des agents sera aménagée pour qu'ils arrivent en renfort le 1er juillet.

La DGCCRF compile les différents niveaux de mobilisations avec les DREETS, DRIEETS, DDI.

Certains préfets souhaitent que tous les agents soient réquisitionnés.

La CGT rappelle son opposition totale à l'absurde réquisition générale prononcée par certains préfets et redemande que les collègues CCRF soient exclus du périmètre de réquisition préfectorale.

Les agents CCRF placés dans les DDI ont du mal à voir leur situation et leurs préoccupations légitimes, sur le dossier des JOP notamment, évoquées et prises en charge par la DGCCRF et le ministère de BERCY alors qu'ils relèvent pourtant de cette administration et de ce ministère.

Un nouveau point de la situation sera fait lors d'une RT JOP le 27 février prochain.